

Proposition de modification des tarifs du prêt entre bibliothèques (pour les bibliothèques versantes) à compter du 1^{er} janvier 2011

Les tarifs relatifs aux communications de prêts de documents aux bibliothèques sont établis d'une part en fonction des bibliothèques :

- Bibliothèques versantes (bibliothèques ayant cédé ou déposé des collections au CTLES) ;
- Bibliothèques françaises (bibliothèques non versantes) ;
- Bibliothèques étrangères.

Ils tiennent compte d'autre part de la nature du support (originaux, documents de substitution).

Les tarifs de communication des documents en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009 ont été votés à l'unanimité par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2009¹. Le principe d'une révision annuelle de ces tarifs a été par ailleurs voté lors de cette séance du Conseil.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le CTLES a mis en place une navette journalière qui dessert l'ensemble des bibliothèques versantes du lundi au jeudi. Au terme d'une phase d'expérimentation de plusieurs mois, **le CTLES est en mesure de proposer une navette journalière à destination des bibliothèques versantes du lundi au vendredi à compter du mois de janvier 2011.**

Le CTLES propose au Conseil d'administration de voter **une augmentation de 5%** des tarifs concernant le prêt aux bibliothèques versantes.

Pour les prêts à destination des bibliothèques versantes, les tarifs proposés sont les suivants :

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur	Nouveaux tarifs
Monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour	2,15€ HT 2,57€ TTC	2,26€ HT 2,70€ TTC
PHOTOCOPIES		
Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages	1,84€ HT 2,20€ TTC	1,93€ HT 2,31€ TTC
TELECOPIES		
Article de périodique par tranche de 10 pages	1,84€ HT 2,20€ TTC	1,93€ HT 2,31€ TTC

¹ Cf. Annexe 2, Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009

Aujourd'hui, le coût moyen de la communication par navette d'un document est compris entre 6,40€ et 6,60€. Avec la mise en place d'une navette supplémentaire le vendredi, ce coût sera compris entre 6,58€ et 6,80€².

Le calcul des coûts ne prend pas en compte ni l'usure des véhicules ni l'utilisation des matériaux de conditionnement (enveloppes et cartons).

Le Conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur est appelé à se prononcer par un vote sur :

1. L'adoption des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011

² Cf. Annexe 1

ANNEXE 1

Eléments de calcul du coût de la communication d'un document par navette 2010 et 2011

	Dispositif actuel 1 navette journalière du lundi au jeudi	Nouveau dispositif 1 navette journalière du lundi au vendredi
Nombre de navettes / mois	16	20
Coût moyen essence / navette	6,60€	8,75€
Coût moyen essence / mois	105,60€	175€
Défraiment agents / navette	15,25€	15,25€
Défraiment agents / mois	244€	305€
Coût d'une navette	21,85€	24€
Coût des navettes / mois	349,60€	480€
Nombre de documents / navette	50	45
Nombre de documents par mois	50*16 800	45*20 900
Coût moyen par document	349,6/800 0,44€	480/900 0,53€

Eléments de calcul du coût de la communication d'un document par la navette pour l'année 2010

Personnels	ETP	Salaires annuels	Total	Communications par navette par an	Coût de communication d'un document par navette
BAS	0,8	19 903€	59 156€	9 600 documents	$59\,156/9\,600 = 6,16 + 0,44 = 6,60€$
AB	0,8	14 374€			
MAG	1,5	24 879€			
Personnels	ETP	Salaires annuels	Total	Communications par navette par an	Coût de communication d'un document par navette
BAS	0,8	19 903€	57 253€	9 600 documents	$57\,253/9\,600 = 5,96 + 0,44 = 6,40€$
AB	0,8	13 136€			
MAG	1,5	24 214€			

En 2009, le coût de la communication d'un document par la navette est compris entre 6,40€ et 6,60€.

Eléments de calcul du coût de la communication d'un document par la navette pour l'année 2011

Personnels	ETP	Salaires annuels	Total	Communications par navette par an	Coût de communication d'un document par navette
BAS	0,8	19 903€	67 725€	10 800 documents	$67\,725/10\,800 = 6,27 + 0,53 = 6,80€$
AB	1	17 968€			
MAG	1,8	29 854€			
Personnels	ETP	Salaires annuels	Total	Communications par navette par an	Coût de communication d'un document par navette
BAS	0,8	19 903€	65 380€	10 800 documents	$65\,380/10\,800 = 6,05 + 0,53 = 6,58€$
AB	1	16 420€			
MAG	1,8	29 057€			

En 2010, le coût de la communication d'un document par la navette est compris entre 6,58€ et 6,80€.

ANNEXE 2

Pour les bibliothèques françaises (bibliothèques non versantes), les tarifs proposés sont les suivants :

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur
Monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour	6,44€ HT 7,70€ TTC
PHOTOCOPIES	
Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages	5,52€ HT 6,60€ TTC
TELECOPIES	
Article de périodique par tranche de 10 pages	5,52€ HT 6,60€ TTC

Pour les bibliothèques des DOM-TOM, les tarifs proposés sont les suivants :

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur
Monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour	9,66€
PHOTOCOPIES	
Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages	8,28€
TELECOPIES	
Article de périodique par tranche de 10 pages	8,28€

Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

Pour les bibliothèques étrangères, les tarifs proposés sont les suivants :

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur
Monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour	16,50€
PHOTOCOPIES	
Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages	16,50€
TELECOPIES	
Article de périodique par tranche de 10 pages	16,50€

Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.